

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT D'ALBI
COMMUNE DE CASTELNAU DE LEVIS

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Délégation de fonction et signature

Au premier adjoint

Le Maire de la commune de Castelnaud de Lévis

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18.

Vu le 4^{ème} alinéa du Chapitre I du titre 1^{er} de l'Instruction Générale relative à l'Etat Civil du 21 septembre 1955 (modifiée) ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de **Monsieur COLLADO François en qualité de 1^{er} adjoint au Maire** ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'Etat Civil il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur COLLADO François, 1^{er} adjoint au Maire.

ARRETE

Article 1^{er} : En application de l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales M COLLADO François en qualité de 1^{er} adjoint est délégué pour intervenir dans les domaines suivant : Opérations financières, Urbanisme, gestion du parc immobilier.

En application de l'article L2122-32 du Code général des collectivités territoriales, M COLLADO François 1^{er} adjoint ; assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions d'officier d'état civil.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à M COLLADO François 1^{er} adjoint, à l'effet de signer les baux, légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tout certificat et signer tout document administratif relatifs au service de l'état civil.

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1^{er} ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 3 : Délégation permanente est également donnée à M COLLADO François 1^{er} adjoint pour les pouvoirs de police générale et de police spéciale.

Article 4 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet du Tarn et au Trésorier.

Castelnaud de Lévis, le 27 mars 2026

Le Maire,

Patrice DELHEURE

Notifié à l'intéressé
François COLLADO le : 27 mars 2026

